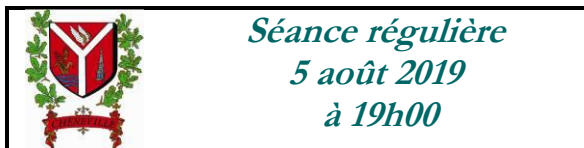


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 août 2019, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Gaétan Labelle et madame Nicole Proulx Viens

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 7 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-08-171

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-08-172

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2019**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2 juillet et du 1<sup>er</sup> août 2019;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juillet 2019.

## 5. DOSSIERS À TRAITER

### 5.1. 2019-08-173

#### Adoption règlement #2019-094 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire

**ATTENDU QUE** des changements de postes au sein de la direction ont eu lieu récemment;

**ATTENDU QUE** la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire doit être adoptée par règlement;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 2 juillet 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2019-094 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

---

Gilles Tremblay, maire

---

Suzanne Prévost, directrice générale adjointe

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **Calendrier**

Avis de motion : 2 juillet 2019

par la résolution : 2019-07-154

Présentation du projet de règlement : 2 juillet 2019

Adoption du règlement 2019-094: 5 août 2019

par la résolution : 2019-08-173

Entrée en vigueur: 6 août 2019

### 5.2. 2019-08-174

#### Autorisation paiement facture finale – CIMA + - Mise à jour plan d'intervention TECQ

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation finale de CIMA + pour la mise à jour du plan d'intervention de la programmation TECQ;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 995.00 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** ce montant représente la dernière partie du mandat, octroyé par la résolution #2017-10-302;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 1 144.00 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2019-08-175**

**Désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux**

**ATTENDU QUE** selon la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux;

**ATTENDU QUE** ce répondant aura pour fonction de guider le conseil, ainsi que les autres membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

**ATTENDU QUE** des changements de postes au sein de la direction ont eu lieu récemment;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, à titre de répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2019-08-176**

**Demande d'autorisation d'un PIIA - 54, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 54, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis pour des travaux de rénovation (toiture) a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-78-9814.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2019-08-177**

**Autorisation signature – Demande de certificat d'autorisation (CA) pour borne-sèche**

**ATTENDU QU'** un certificat d'autorisation doit être demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux d'implantation de borne-sèche sur la montée du 5<sup>ème</sup> rang dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal est en charge du dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de borne-sèche de la montée du 5<sup>ème</sup> rang.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2019-08-178**

**Autorisation signature – Contrat de location pour le site mobile de Service Canada**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada utilise depuis plusieurs années les locaux du 77, rue de l'Hôtel-de-Ville pour y tenir le site mobile de Service Canada;

**ATTENDU QUE** ce site mobile a pour objectif de desservir la population de Chénéville et des environs dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada;

**ATTENDU QUE** l'entente présentement en vigueur doit être reconduite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, à signer les documents relatifs à cette entente au nom de la municipalité de Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2019-08-179

**Autorisation paiement facture – Centre régional d’archives de l’Outaouais (CRAO)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a mandaté le Centre régional d’archives de l’Outaouais (CRAO) pour la gestion documentaire de la municipalité par les résolutions 2018-06-155 et 2019-05-109;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a reçu une facture d’honoraires dont le total est de 5 913,78 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 913,78 \$;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61042-000.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

5.8. 2019-08-180

**Autorisation paiement facture – Service d’excavation Jacques Lirette Inc.**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une facture de Service d’Excavation Jacques Lirette Inc. pour des travaux de remplacement de ponceaux et de rechargement de chemins;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 6 365.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 318.16\$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit prise aux comptes # 02-32001-523 et # 02-32000-621.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

5.9. 2019-08-181

**Facturation – Lapointe Beaulieu Avocats – Dossiers vente pour taxes**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de Lapointe Beaulieu Avocats pour la gestion des dossiers de vente pour taxes 2019;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant total de 3 070.50 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant total de 3 070,50 \$ ;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 54-13300-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.10. 2019-08-182

**Autorisation paiement facture – Multi-routes – Abat-poussière**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de Multi-Routes Inc. pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour les chemins de gravier, lesquels ont été autorisés par la résolution 2018-12-333;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 8 854.43 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 10 180.38 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.11. 2019-08-183

**Adoption règlement #2019-095 modifiant le règlement #2017-075 relatif aux animaux**

**ATTENDU QUE** le règlement #2017-075 relatif aux animaux permet la garde de seulement 2 chiens;

**ATTENDU QUE** sur les fermes ainsi que dans les zones de foresterie et d'agriculture, plus de 2 chiens ne causeraient pas de problématique;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> août 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2019-095 :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 5, intitulé «*Limite du nombre d'animaux*», est remplacé par le texte suivant :

Il est interdit de garder plus de deux (2) chiens, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation incluant les dépendances et le terrain du propriétaire ou du locataire.

Par contre, dans les groupes d'usages (affectations) foresterie (F) et agriculture à potentiel élevé (A), tel que définies dans le règlement municipal d'urbanisme zonage #2016-061, il est permis de garder jusqu'à quatre (4) chiens, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation incluant les dépendances et le terrain du propriétaire ou du locataire.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement apporte des modifications au règlement #2017-075 relatif aux animaux.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Gilles Tremblay, maire

---

Suzanne Prévost, directrice générale adjointe

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Calendrier**

Avis de motion : 1<sup>er</sup> août 2019

par la résolution : 2019-08-169

Présentation du projet de règlement : 1<sup>er</sup> août 2019

Adoption du règlement 2019-095: 5 août 2019

par la résolution : 2019-09-183

Entrée en vigueur: 6 août 2019

5.12. 2019-08-184

**Autorisation de signatures – Caisse populaire**

**ATTENDU QUE** les autorisations de signatures doivent être entérinées par résolution;

**ATTENDU QUE** des changements de postes au sein de la direction ont eu lieu récemment;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et monsieur Maxime Proulx-Cadieux, pro-maire à signer tous les documents et pièces bancaires nécessaires au fonctionnement de la municipalité;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, et madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, à signer tous les documents et pièces bancaires nécessaires au fonctionnement de la municipalité;

**QUE,**

Deux signatures seront requises pour les chèques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.13. 2019-08-185

**Autorisation signature chez notaire pour montée Deschatelets**

**ATTENDU QUE** la résolution 2018-11-323 par laquelle la municipalité prend en charge la montée Deschatelets;

**ATTENDU QUE** les opérations cadastrales nécessaires à l'acquisition par la municipalité sont maintenant complétées;

**ATTENDU QUE** les lots 6 295 192, 6 295 185 et 6 295 183 seront cédés à la municipalité, le tout officialisé par formalités chez le notaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Les lots 6 295 192, 6 295 185 et 6 295 183 soient cédés gratuitement à la municipalité par les propriétaires respectifs;



**QUE,**

Les propriétaires de ces lots s'engagent à défrayer tous les frais de notaire et tout autre frais afférent à la cession, lesquels seront payés par la municipalité et chargés sur les comptes de taxes des propriétaires par taxe spéciale, sur une période de cinq ans, le tout selon l'entente intervenue entre ces propriétaires et la municipalité;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.14. 2019-08-186**

**Autorisation signature – Entente intermunicipale pour l'implantation d'une borne-sèche commune avec la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk**

**ATTENDU QUE** la résolution #2018-05-130, laquelle autorise un partage de coûts avec la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk pour l'implantation d'une borne-sèche ;

**ATTENDU QUE** l'emplacement initialement choisi pour la borne-sèche n'est plus disponible; mais un autre a été choisi et les travaux devraient être effectués à l'automne;

**ATTENDU QUE** une entente doit être signée entre les municipalités afin d'établir les modalités d'implantation, d'entretien et d'utilisation de la borne-sèche ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.15. 2019-08-187**

**Autorisation achat et installation pièces de rechange pour borne électrique**

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable de l'entretien de la borne de recharge électrique située sur la rue Youville selon l'entente;

**ATTENDU QUE** le câble connecteur est abîmé et doit être remplacé;

**ATTENDU QUE** AddÉnergie offre les pièces de rechange au coût de 320.00 \$ plus les taxes applicables et les frais de livraison;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat des pièces de rechange nécessaire à la réparation au montant de 396.00 \$ incluant les taxes applicables ainsi que l'installation par Duhamel électrique au coût de 85.00\$/heure;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-39000-522 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.16. 2019-08-188**

**Offre de services – Continuité du projet de gestion documentaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité a l'obligation légale de faire le classement et la gestion de ses archives selon plusieurs lois et règlements;

**ATTENDU QUE** le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) a présenté une offre de services pour l'accompagnement dans l'élaboration des divers outils de gestion documentaires obligatoires, pour la gestion de nos documents sur tous les supports et pour la formation du personnel de la municipalité, selon nos besoins, au coût de 1 401.00 \$ par semaine de travail et de 525.00\$ pour la formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du CRAO jusqu'à concurrence de 10 000.00\$ ;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-412 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.17. 2019-08-189**

**Offre de services – Asito inc. – Étude préliminaire pour le projet traitement des eaux usées – Programme PRIMEAU**

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé une demande au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de traitement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la municipalité a été acceptée au sous-volet 1.1, lequel prévoit une subvention pour la réalisation d'études préliminaires ainsi que pour l'élaboration des plans et devis;

**ATTENDU QUE** la firme Asisto Inc. propose ses services pour l'étude préliminaire requise, laquelle inclut la compilation et

l'analyse des études antérieures, la détermination des besoins, le dépôt d'une demande d'OER, la coordination avec les représentants des ministères impliqués dans le programme, l'évaluation de divers scénarios et variantes, l'estimé préliminaire des coûts de construction et d'exploitation et la recommandation de la solution retenue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Asisto Inc. au montant de 17 250.00\$ plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #03-61010-000 et financée en partie par le surplus non-affecté et en partie par le PRIMEAU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande d'appui – Commission scolaire au Cœur-des-Vallées -  
Démocratie scolaire**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit la demande d'appui envers la démocratie scolaire du président de la Commission scolaire au Cœur-de-Vallées.

**C-002 Demande de prêt d'équipement – Festival de la Patate de Notre-Dame-la-Paix**

2019-08-190

**Demande de prêt de matériel – Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix**

**ATTENDU QUE** le Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix aura lieu du 7 au 11 août prochain;

**ATTENDU QUE** l'organisateur du Festival, Monsieur Mario Legault, désire emprunter le panneau électrique mobile de la municipalité, le câblage électrique (incluant la prise de poêle) et le système de son portatif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des équipements mentionnés ci-dessus à l'organisation du Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix après vérification de nos besoins à ces dates.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-003 Demande de salle gratuite – Comité régional du troisième âge Papineau (CR3A) – Proches aidants**

2019-08-191

**Demande de salle gratuite – Comité régional du troisième âge Papineau (CR3A) – Proches aidants**

**ATTENDU QUE** le Comité Régional Troisième Âge Papineau (CR3A Papineau) a mis sur pied un Centre de soutien qui s'adresse aux proches aidants de notre secteur et organise des groupes de soutien et des formations gratuitement;

**ATTENDU QUE** le CR3A Papineau demande le prêt d'une salle gratuite pouvant accueillir environ 10 personnes une journée par mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle de conférence du Centre St-Paul pour les journées de rencontre du Centre de soutien pour proches aidants du CR3A.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Demande de commandites – Tournoi-bénéfice de golf des Chevaliers de Colomb de la Petite-Nation**

2019-08-192

**Demande de commandites – Tournoi-bénéfice de golf des Chevaliers de Colomb de la Petite-Nation**

**ATTENDU QUE** les Chevaliers de Colomb de la Petite-Nation et le Club de golf de Montpellier Lac-Simon organisent la deuxième édition du tournoi-bénéfice le 13 août prochain;

**ATTENDU QUE** les profits de l'événement seront remis en parts égales à la Coop Santé du nord de la Petite-Nation et à la Commission des sports, loisirs et parcs de St-André-Avellin;

**ATTENDU QUE** nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles :

- Commandite «principale» au montant de 1500.00\$
- Commandite «dîner BBQ» au montant de 2000.00\$
- Commandite de 250.00\$
- Commandite «de trous» au montant de 125.00\$
- En participant au souper au coût de 30.00\$ par personne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'une commandite au montant de 125.00 ;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970 et soit financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-005 Dépôt de budget modifié – OMH Gatineau (Chénéville)**

2019-08-193

**Dépôt de budget modifié – OMH Gatineau (Chénéville)**

**ATTENDU QUE** la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2019 modifié de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Chénéville);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2019 modifié de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité passe à 2 915.00 \$;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**A) Offre de services – RE/MAX – Vente du 100, rue Principale**

2019-08-194

**Offre de services – RE/MAX – Vente du 100, rue Principale**

**ATTENDU QUE** lors de la vente pour taxes de 2018, la municipalité est devenue adjudicataire du bâtiment et du terrain du 100, rue Principale;

**ATTENDU QUE** le délai d'un an est expiré et la municipalité est maintenant réellement propriétaire de cette propriété;

**ATTENDU QUE** la complexité de vendre une propriété sans agent, compte tenu de toutes les lois qui régissent cette activité;

**ATTENDU QUE** l'agence immobilière RE/MAX Vision, secteur la Petite-Nation offre ses services pour la vente du 100, rue Principale à raison d'un pourcentage de 5 % du montant de la vente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de RE/MAX Vision, Secteur la Petite-Nation pour la vente du 100, rue Principale;

**QUE,**

Madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe soit autorisée à signer le contrat avec RE/MAX Vision avec une mise en vente initiale de 15 000\$;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-63300-522 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2019-08-195

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 863 à # 10 947 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/07/2019 et dont le total se chiffre à **154 889.80 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **31 822.70 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **186 712.50 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Suzanne Prévost, Directrice générale adjointe

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2019-08-196

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juillet 2019 au montant total de **28 849.50 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-08-197

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Prévost, Directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.